

 <b>SECTION</b>  <b>DU</b> <b>PUY-DE-DOME</b>	<h1>Comité Technique Local</h1>	
	Du 29 Mars 2022	
E-mail : <a href="mailto:fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr</a> <a href="mailto:fo.ddfip63@gmail.com">fo.ddfip63@gmail.com</a>		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas commencer ce CTL sans évoquer l'hypothétique dégel du point d'indice.

Depuis le début du quinquennat, **FO-DGFIP** et **FO Fonction publique** n'ont eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de véritables négociations sur les rémunérations. Mais force est de constater que cette proposition électorale est bien tardive et reste à préciser.

En effet, suite à l'annonce de la Marie-Antoinette de la Transformation et de la Fonction publique, les «concertations» pour déterminer le montant de la revalorisation, ne commenceront qu'après l'élection présidentielle. De plus, son application ne pourra se concrétiser qu'après une loi de finances rectificative votée par le nouveau Parlement donc après les élections législatives.

**FO** ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière, somme toute illusoire !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de véritables négociations salariales. Les agents publics ont déjà subi des pertes énormes de pouvoir d'achat. Attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions est parfaitement intolérable !

Depuis des années, **FO-DGFIP** et **FO Fonction publique** alertent le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent et qui ne cesse de progresser. Au final, le recours au GIPA s'est avéré être un emplâtre sur une jambe de bois.

Le gouvernement se contente, dans sa grande largesse, de relever le salaire des agents publics les plus faiblement rémunérés à chaque augmentation du SMIC, ce qui conduit à un tassement des grilles indiciaires. Ceci n'empêche pas que tous les agents subissent de plein fouet la forte inflation et une baisse drastique de leur pouvoir d'achat, les empêchant, ainsi, de vivre décemment.

Cette mesure, si mesure il y a, ne nous fera pas oublier que ce quinquennat a été le premier où les salaires ont été gelés.

Depuis 2000, les fonctionnaires n'ont perdu que 22 % de pouvoir d'achat, que sa Seigneurie est bonne !

Parallèlement, la baisse drastique du nombre de candidats aux concours et les renoncements, de plus en plus nombreux, témoignent du désintérêt croissant pour le secteur public.

L'attractivité de la fonction publique fond comme neige au soleil par la volonté délibérée des gouvernements successifs, de dénigrer les agents des services publics, sauf bien sûr quand ils ont en besoin. Souvenons-nous de la crise du COVID, souvenons-nous des discours et communications lénifiantes du Directeur Général et de nos chers ministres.

**FO-DGFIP** et **FO Fonction publique** continueront de porter leurs revendications avant, pendant et après les échéances électorales et ce, en toute indépendance.

Ces dernières semaines, face à la dégradation continue du pouvoir d'achat, due notamment à l'explosion des prix des combustibles, de nombreux collègues nous interrogent sur la possibilité d'obtenir une journée de télétravail supplémentaire. En votre qualité de Directeur, pourriez-vous envisager d'inciter les chefs de service à examiner favorablement ces demandes émergentes ?

Comment passer sous silence le sujet des retraites et de l'âge de départ.

Cette question, au cœur des débats de la campagne présidentielle, n'est pas synonyme de progrès social pour les salariés ! Où sont les jours heureux ?

Pour **FO**, le recul de l'âge légal de départ en retraite est parfaitement inacceptable et injuste.

En effet, cela revient à transformer l'élection présidentielle en référendum populiste sur ce sujet quand on sait que les motivations du vote pour tel ou tel candidat ou candidate sont diverses, et n'ont que peu à voir avec le sujet en question.

De plus, le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions et conduira à une baisse de 2 points de PIB du niveau global de ces mêmes pensions. Les réformes passées ont été déjà très pénalisantes pour les salariés que ce soit le recul à 62 ans, l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans et enfin la désindexation des pensions par rapport aux salaires.

De plus, un tel recul serait profondément injuste puisqu'il pénalisera les salariés ayant commencé à travailler tôt, ceux qui exercent des métiers pénibles, ceux qui sont les moins qualifiés et aussi et surtout beaucoup de femmes qui ont eu des carrières hachées ou à temps partiel.

**FO exige** d'assurer la possibilité pour tout un chacun de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite,

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

**FO s'oppose :**

→ au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot.

→ à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

Mais venons en à un des sujets de ce CTL : l'utilisation du Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail.

Sachant qu'en l'absence d'accord majoritaire des organisations syndicales, l'enveloppe serait redistribuée aux autres départements, **FO-DGFIP 63** s'est inscrit dès le départ dans une volonté constructive afin d'obtenir le maximum pour les agents. Nous souhaitons d'ailleurs souligner que le groupe de travail s'est déroulé dans un climat serein et constructif.

Cependant, nous n'oublions pas que ce sont les réformes incessantes imposées aux personnels, les restructurations, les suppressions d'emplois, la paupérisation d'un nombre toujours plus élevé de fonctionnaires qui dégradent le plus les conditions de travail et de vie au travail pour reprendre le vocable de l'administration.

C'est bien la politique des gouvernements successifs pour la Fonction publique qui a des effets désastreux en matière de conditions de travail, de santé et sécurité au travail.

C'est bien la politique du DG et votre politique locale qui ont contribué à la forte dégradation des conditions de travail des agents de la DDFIP du Puy-De-Dôme !

Ce fond spécial ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du NRP et son déploiement, avec toutes ses conséquences délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents !

L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne vous dédouane en rien de vos actions et de votre responsabilité en termes de destruction du Service public républicain et de destruction de conditions de travail !!

Face à cette situation **FO-DGFIP** revendique :

→ une revalorisation à minima de 4 % du point d'indice,

→ le recrutement d'agents statutaires pour combler les vacances d'emploi.

Les élus Force Ouvrière au CTL du Puy-de-Dôme

Titulaires : Christine PEREIRA – Cécile SORIANO -

Suppléants : Marie-Claire ORBAN- Jean-Marc LE FAY